

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Appendix**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **6 (1918)**

Heft 68

PDF erstellt am: **23.07.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

l les jette par-dessus bord avec la plus cavalière désinvolture. Mais personne ne s'est malheureusement trouvé, comme à Neuchâtel, pour relever ses paroles. Ces 6000 femmes ne comptent pas. Un autre député a « causé avec des dames, qui ne tiennent pas à voter ». Et cette assertion a plus de poids que l'avis motivé et nettement exprimé d'un nombre de citoyennes plus de deux fois plus grand que celui que la loi fixe pour une initiative populaire. Voilà à quoi servent les pétitions de femmes. Messieurs les députés écouteront-ils mieux 2500 électeurs? L'avertissement ne sera pas perdu.

Car ces messieurs qui, de l'avis de M. Frédéric Martin, perdent leur temps à parler du vote des femmes quand tant de problèmes urgents les réclament, et qui trouvent cependant le loisir de s'offrir des sessions extraordinaires s'engrenant sur des sessions ordinaires pour argumenter et ratiociner à l'infini sur des mécontentements de parti ou des froissements d'ordre personnel, ces messieurs ne vont pourtant pas s'imaginer qu'ils ont porté un coup mortel au suffrage des femmes? Au contraire, nous savons, comme le dit quelque part Georges Tyrell que « la route du succès est pavée d'insuccès », et nous avons l'exemple des Anglaises pour illustrer cette parole. Reconnaisantes envers M. Guilhermin qui a le premier posé la question, reconnaisantes envers ceux qui l'ont défendue samedi et ailleurs, nous sommes intimement persuadées qu'elle réapparaîtra à maintes reprises, et tant et si bien, que les augures du Grand Conseil seront enfin forcés de céder à la pression de l'opinion publique. 41 politiciens sur 71 ont refusé d'entrer en matière. Soit. Mais dans tous les milieux, dans toutes les professions, des hommes de tendance différente, de partis différents, viennent à nous. Demain leur voix se joindra à celle, non seulement de 6000 femmes, mais de toutes les femmes. Et il faudra bien qu'on l'entende.

Le suffrage est mort? — Vive le suffrage féminin!

E. Gd.

## NOTRE BIBLIOTHÈQUE

H. BLEULER-WASER. *Étincelles des feux du Premier Août*. Traduction autorisée. Edition Spes, Lausanne.

Ce petit volume, élégamment recouvert, publié en 1916 sous les auspices de la Commission d'éducation nationale de l'Alliance des Sociétés féminines suisses, est pour nos confédérées de langue allemande le pendant du charmant *A. B. C. de l'éducation nationale* de M<sup>me</sup> Pieczynska. On nous en donne maintenant une traduction française avec une préface due à la même plume. L'éducation nationale est à l'ordre du jour et un livre qui fait penser n'est jamais de trop. C'est pourquoi nous nous félicitons de pouvoir mettre celui-ci entre les mains de nos enfants de la Suisse romande. Ils pourront se rencontrer sans peine avec les écoliers zurichois qui sont les héros de ce dernier volume, les accompagner à la montagne, sur le lac, à Berne et au Grütli, prendre part à leurs entretiens; ils les comprendront, et par conséquent les aimeront. Et « la bonne camaraderie entre enfants de tous nos cantons est plus qu'amusante, elle est utile au pays ».

Considérée à ce point de vue élevé, nous ne pouvons qu'approuver la traduction des *Étincelles*, et l'élargissement d'esprit qui pourra en résulter pour les jeunes lecteurs. La mentalité est la même que celle de l'*A. B. C.*: les moyens d'expression seuls diffèrent. Plus didactique, partant plus lourd, l'ouvrage allemand est moins attrayant et manque de la grâce et de la couleur qui revêtent celui de M<sup>me</sup> Pieczynska. Peut-être devrait-on en rendre responsable la traduction? Elle nous semble cependant assez heureuse. C'est dans l'original qu'il faudrait, sans doute, lire et juger les *Étincelles*.

Un chapitre, *Les commencements de l'Etat*, nous plaît tout particulièrement: promenade en famille qui arrête les enfants devant une ruche, une fourmilière, une toile d'araignée, et provoque tout naturellement un enseignement zoologique d'abord, avec des exemples tout vivants sous les yeux, puis un entretien civique le soir, quand on raconte au père les incidents de l'excursion, et qu'il amène son petit

monde à en déduire mainte judicieuse considération. « Il faut faire soi-même et très bien tout ce qu'on a à faire, sans se demander toujours d'abord: « Est-ce que cela m'est utile?... Si la communauté le demande, c'est en tout cas aussi le bien de l'individu. » — « Un pour tous, tous pour un, c'est la règle d'or de toutes les créatures qui ne vivent pas solitaires comme l'araignée, mais en société avec leurs semblables comme les abeilles, les fourmis et les hommes. » Fort ingénieux aussi et de bonne pédagogie, le chapitre: *Si nous ne voulions plus payer nos impôts?* et émouvante la conclusion, qui nous amène sur la prairie du Grütli, au soir du 1<sup>er</sup> août 1914. — « Comme tout s'éclaire! » s'écrie Bethli, en écoutant les paroles sérieuses de ses parents et en voyant la lune apparaître entre les nuages. — « Oui, et nous voulons considérer ce rayon comme un signe que notre pays restera un petit îlot d'amour et de lumière, et que c'est de chez nous que cette lumière rayonnera sur la terre. Jamais notre tâche n'est apparue plus grande et plus précise. » M. G.

PAOLINA SCHIFF: *Per la ricerca della paternità*. Tipografia « Roma », Roma.

Dans une brochure très persuasive, où le cœur ne nuit aucunement à l'érudition, et qui reproduit une conférence faite à Mantoue, il y a quelques années, M<sup>me</sup> Paolina Schiff traite avec autorité ce sujet actuellement fort en évidence chez nos voisins du sud: *la recherche de la paternité*. Nous ne pouvons qu'engager vivement ceux d'entre nos lecteurs qui savent suffisamment la belle langue « où le si résonne » à prendre connaissance par eux-mêmes de cette intéressante étude. Ils y verront entre autres que certains statuts du moyen-âge étaient infiniment plus humains et plus justes que ne l'est, par exemple, le code Napoléon. L. PÉRIS.

## Ce que disent les journaux féministes.

Il est frappant de constater que presque tous les grands mouvements spiritualistes des cinquante dernières années ont eu comme initiateur une femme, et que, chose curieuse, presque tous ces mouvements datent de la même époque: la Science chrétienne eut comme fondatrice Mrs. Mary Baker Eddy (1865). Dès 1871, M<sup>me</sup> Helena Petrovna Blavatsky chercha à créer une société ayant pour but l'étude comparée de toutes les religions, et la création d'une fraternité universelle sans distinction de sexe, de religion ni de race, et organisa son mouvement sous le nom de *Société théosophique*. Deux autres femmes, M<sup>me</sup> Marie-Georges Martin et Maria Deraïsmes, furent les inspiratrices de l'ordre maçonnique mixte international, *le Droit humain*, dont la devise est: « Dans l'humanité, la femme a les mêmes devoirs que l'homme; elle doit avoir les mêmes droits dans la famille et la société. » La générale Booth fut l'âme de l'Armée du Salut, définitivement organisée en 1878. L'abolition de l'esclavage et le mouvement pour la paix internationale sont l'œuvre de deux femmes: Harriet Beecher Stowe et la baronne de Suttner. Et ce fut de nouveau une femme qui se mit à la tête du mouvement mondial contre le système de la réglementation de la débauche: en 1875 fut créée la Fédération britannique et continentale.

Il semble donc que la femme, à certains moments de l'histoire, soit chargée de pousser le cri de détresse de toute l'humanité, d'incarner sa nostalgie de justice, son besoin éperdu de liberté.

(*Bulletin abolitionniste.*)

A l'occasion des derniers raids aériens sur Londres, les jeunes filles qui fonctionnent comme conducteurs d'autobus et les employées du téléphone ont fait preuve d'un courage et d'une discipline pour lesquels la presse a été unanime à exprimer son admiration.

(*The Common Cause.*)

On a commencé en Angleterre, comme aux Etats-Unis et au Canada à employer des femmes dans la télégraphie sans fil. L'Ecole fondée par la Compagnie Marconi a déjà obtenu de très bons résultats: plusieurs de ses élèves féminins travaillent à des postes où elles donnent pleine satisfaction. (*The Common Cause.*)

Le Comité du Reichstag pour la repopulation propose une protection plus efficace des enfants illégitimes: devoir du père de subvenir à l'entretien de l'enfant jusqu'à sa 18<sup>me</sup> année; sanctions contre le père qui néglige son enfant; facilitation de porter le nom du père, etc.

(*Jus Suffragii.*)

AVIS A NOS LECTEURS ET ABONNÉS. — *Le présent numéro du Mouvement Féministe était sous presse quand a eu lieu, beaucoup plus rapidement que l'on ne pouvait le prévoir, le vote du Grand Conseil de Genève ajournant indéfiniment le projet de loi Guillermin sur le suffrage féminin. Pour pouvoir commenter ce vote en un supplément à notre numéro de juin, nous avons dû légèrement retarder l'expédition de celui-ci, et nous en présentons nos excuses à nos amis, certains qu'ils comprendront nos motifs et les approuveront.*

La Rédaction.

## L'ÉTRANGLEMENT

L'ordre du jour de la séance du 8 juin du Grand Conseil genevois portait en queue de liste ces objets : *Egoût ; suffrage féminin*. Ce suggestif mélange a peut-être découragé nombre de nos suffragistes genevoises de venir à la tribune ce jour-là, comme elles se l'étaient promises, et elles ne purent en croire leurs yeux ni leurs oreilles quand elles surent, par celles qui avaient malgré tout tenu à assister aux débats, qu'entre 4 heures et demie et 5 heures trois quarts, le suffrage féminin avait été étranglé par nos députés avec une maestria et une allégresse incomparables.

Que le projet de loi de M. Guillermin fût accepté par le Grand Conseil, c'était plus que problématique. Nous savions que trop d'opposition entêtée, trop de préjugés sommeillaient dans l'âme de nos honorables pour ne pas se réveiller au moment décisif de la votation. Mais nous avions le droit de compter sur une discussion élevée, un choc d'idées intéressantes, des exposés de principes, au cours des trois débats réglementaires, puis sur un enterrement final avec les honneurs dûs à une des questions les plus importantes peut-être sur laquelle nos députés soient appelés à se prononcer. En lieu et place, une discussion écourtée, des plaisanteries faciles, des arguments d'un opportunisme plat, et le refus d'entrer en matière voté dès le premier débat par 41 voix contre 30, preuve de la hâte de ces messieurs d'écarter de leur chemin ce qui gêne leur quiétude béate et égoïste. Nous avons le droit d'être fort mécontentes.

En effet, l'opposition s'est maintenue dans un domaine terre à terre, qui n'est pas fait pour nous donner une haute idée de la mentalité de nos adversaires. Nous tenons d'autant plus à signaler ici, et immédiatement, le discours d'une inspiration si élevée de M. Paul Pictet. Laissant de côté les arguments d'ordre utilitaire et pratique, M. Paul Pictet s'est placé sur le terrain juridique et constitutionnel et a démontré avec force que le droit public collectif ne connaît pas de distinction d'après la nature, et que la volonté populaire doit être celles de tous, hommes et femmes. Après lui, MM. Chapisat et Brun (démocrates) ont relevé les progrès faits par le suffrage à travers le monde, M. Meyer de Stadelhofen (indépendant) a décerné en quelque sorte un brevet d'obscurantisme au Grand Conseil en déclarant que s'il n'était pas encore éclairé sur la question du vote des femmes, quelle lumière lui faudrait-il pour qu'il y parvienne jamais ??? M. Nicolet (socialiste) a défendu la femme ouvrière qui a besoin de son droit de vote, et MM. Emery (jeune-radical) et Adrien Lachenal fils (radical) ont appuyé l'entrée en matière. Sept orateurs en notre faveur, par conséquent, et de tous les partis. Les seuls opposants ont été MM. Frédéric Martin (démocrate), qui jugeait le moment mal choisi pour des discussions « d'ordre philosophique », Gresselin, dont le préavis a été fort vague et embrouillé, et enfin, *last but not least*, M. Henry Fazy, Conseiller d'Etat, chef du Département des Finances !

Le respect que nous éprouvons pour le maître incontesté de ce dicastère ne doit pas nous empêcher de constater que M. Henry Fazy a traité la question du vote des femmes sur la note badine, riche en plaisanteries, calembours et autres passe-temps dits « spirituels », qui fait sans doute la joie de ses électeurs, mais qui ne fera nullement, nous pouvons le certifier, celle de ses électrices. M. Fazy a fait rire, et dans nos pays où le ridicule tue, cela a suffi pour enrégimenter les rieurs contre le vote des femmes. Quel dommage qu'aucun député ne se soit senti la force ni l'envie de rivaliser avec M. Fazy sur ce terrain et de reprendre l'un après l'autre, et sur le même ton, ses deux arguments essentiels ! La majorité des rieurs se serait peut-être alors trouvée de l'autre côté...

« N'oublions pas, a dit M. Fazy (nous citons de mémoire), qu'au Parlement des Etats-Unis, lorsque s'est posée la question de la déclaration de guerre à l'Allemagne, la seule femme membre de ce Congrès s'est évanouie. Que se serait-il passé si d'autres femmes avaient siégé dans ce Congrès, s'étaient également évanouies, et que serait devenue l'intervention américaine sur le front européen ? »

Comment M. Fazy, qui à ses heures est historien, a-t-il pu, sans manquer aux règles de la critique historique la plus élémentaire, accepter de toute pièce et sans la contrôler cette légende due à un journaliste en mal de dramatisme ! Miss Rankin ne s'est pas évanouie : elle s'est levée à l'appel de son nom, et a simplement répondu : « J'aime mon pays, mais ne peux voter pour la guerre. » Et elle s'est rassise en portant son mouchoir à ses yeux. Dans le vaste hémicycle autour d'elle, des hommes pleuraient. Et à la vérité nous les comprenons. M. Fazy jettrait-il son pays dans une guerre, même de justice et de droit, sans la moindre émotion, d'un cœur sec et badin ? et les plus forts ne sentent-ils pas en ces heures tragiques une angoisse les étendre ? Et M. Fazy aurait pu apprendre que, si le président Wilson dirige actuellement de la Maison Blanche les destinées de l'Amérique en guerre, c'est grâce aux femmes qui ont voté pour lui en novembre 1917.

Au reste, il ne s'agissait nullement de cela. Il ne s'agissait pas de faire entrer des femmes au Conseil national, ni au Grand Conseil de Genève, quand bien même ce dernier n'a nullement le droit de déclarer la guerre à qui que ce soit. Il s'agissait de donner aux femmes la possibilité de nommer des maires, des adjoints et des conseillers municipaux. Que cette votation puisse, même chez les plus timides, être une cause d'évanouissement, c'est ce que les hommes les plus compétents en la matière nient formellement.

« Les femmes ne tiennent pas au droit de vote, a dit encore l'honorable chef du Département des Finances. — Et les 6.000 signataires de la pétition ? a interjeté un partisan du suffrage... — Pas même les 6.000 signataires, a poursuivi imperturbablement M. Fazy (nous continuons à citer de mémoire). Si nous les faisons venir ici, et que nous leur demandions : Voyons, préférez-vous que nous vous donnions le droit de vote ou des pommes de terre, elles répondraient : « Occupez-vous de nous procurer des pommes de terre, et laissez le droit de vote tranquille. »

Et voilà avec quels arguments d'une haute portée politique on étrangle une mesure qui vous déplaît. M. Fazy, usant du même procédé que son collègue neuchâtelois, M. Clottu (il est à craindre que la surintendance des deniers de nos Républiques n'ait une fâcheuse répercussion sur la mentalité de ceux qui s'y livrent) ignore volontairement les 6000 femmes qui payent leurs impôts (ce point devrait pourtant le toucher), qui travaillent, qui savent infiniment mieux que nos autorités — et que M. Fazy lui-même ! combien de pommes de terre il faut mettre dans la marmite, et qui pour cette raison demandent le droit de vote ; et